

Permanence pédagogique

Soucieuse d'aller à la rencontre des familles en matière d'harmonisation des horaires scolaires et désireuse de répondre aux exigences du concordat HarmoS en matière de journée continue, la Commune de Val-de-Travers offre la possibilité d'accueillir les enfants des parents qui en éprouvent le besoin, lors de la première période d'enseignement du matin.

En cas de besoin, prière de bien vouloir prendre contact avec Mme Joëlle Pétremand de Saint-Sulpice.

Cette structure est gratuite grâce à l'aide de personnes bénévoles dûment reconnue par la Direction du dicastère de l'éducation et de l'enseignement.